

Ecole Primaire du Village

2 place Michel Gardeux

54 630 Flavigny sur Moselle

Tél : 03.83.26.74.08

mail : ce.0541903a@ac-nancy-metz.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE

Séance du 1er trimestre 2025-2026

Le conseil d'école s'est réuni le 7 novembre 2025 à 18h 20, salle du conseil municipal.

Étaient présents :

Mmes Greiner C., Cardot M-C. et M.Rousseau D. représentant la commune de Flavigny

Mmes Bechamps S, Cottel C., Gschwend C-M, Pitance M, Thomas L. et M. Alary C., Colnet A., Giraud-Ridet A. représentants les parents d'élèves élus

Mmes Cheny S., Dubois S, Murtin L, et M. Pierrat O. enseignants

Mmes Coutret N. et Rahyr A. ATSEM

Mme Lachambre C. directrice de Restoloisirs

Étaient excusés :

M. Luscan P., inspecteur de l'Éducation Nationale pour la circonscription de Blainville

M. Tedesco M. maire de Flavigny-sur-Moselle

M. Fery G. DDEN

Mme Leclerc E. enseignante

Secrétaire de séance : Mme Murtin

Après l'accueil des nouveaux membres, la présentation des personnes siégeantes et du rappel des prérogatives du conseil d'école,

L'ordre du jour a été abordé comme suit

1- Documents officiels de l'école

Compte tenu de l'augmentation croissante des objets personnels connectés, à l'école, il est prévu de rappeler explicitement aux parents qu'ils sont interdits dans l'enceinte de l'école. Cette interdiction concerne également les montres. Le règlement intérieur est validé pour cette nouvelle année.

Le PPMS unifié a été mis à jour pour cette année scolaire.

Le DUERP est renouvelé chaque année. Il est également consultable sur demande, au sein de l'école.

Tous les documents officiels ont été mis à jour et validés par le conseil d'école.

Le programme PharE : Mme Dubois reprend la définition du terme Harcèlement dans ce qu'il peut être et ce qu'il n'est pas. La position de l'équipe pédagogique dans la gestion quotidienne des situations de conflits entre enfants est explicitée aux membres du conseil ainsi que les modalités de prise en charge de situations inquiétantes au sein de l'école. Il est rappelé le principe de surveillance partagée ainsi que les numéros d'appel nationaux.

2- Présentation du nouveau projet d'école :

Cette année, compte tenu des conclusions de l'évaluation externe de l'école en début d'année 2025, un nouveau projet d'école est rédigé. Il sera à réaliser jusqu'à la prochaine évaluation externe.

Le projet est présenté aux membres du conseil.

Certains points, qui seront traités en priorité font l'objet d'une présentation plus approfondie

Domaine 1:Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement :

- Mise en œuvre dans les classes du programme ATOLE (= ATtentif à l'écOLE)

Les élèves sont de moins en moins capables de fournir une attention lors des séances de travail collectif (passage de consignes, travail oral..) ce constat est général et les spécialistes en proposent des causes multiples dont la présence, voire l'omniprésence, des écrans dans leur vie et celle de leurs parents, ou encore une moindre exigence concernant la responsabilisation.

L'objet de ce programme est de permettre aux élèves de prendre conscience des mécanismes d'attention et d'inattention tout comme des temps ou l'un ou l'autre est possible, car un enfant n'a pas l'obligation de soutenir l'attention à temps complet, même en classe.

Domaine 2 : La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire :

- Mise en œuvre d'EVAR (Éducation à la vie affective et relationnelle) dès la maternelle : les élèves doivent prendre conscience de leurs émotions, leur corporalité, des relations qui les unissent aux autres et de leur place dans la société. Ces notions ont toujours été abordées à l'école mais elles font désormais partie intégrante d'un programme explicite.

- Biais de genre : une formation a été dispensée aux enseignants pour veiller aux biais de genre dans leur pratique (comme interroger plus souvent les filles en littérature et les garçons en sciences, véhiculer des stéréotypes dans les apprentissages ou les relations avec nos élèves). L'équipe redoublera de vigilance mais elle ne s'est pas reconnue dans les études de cas présentés.

- Harcèlement : cette année encore l'école a signé la charte du programme PharE. Cf ci dessus.

- USEP : les élèves CM de l'école prépareront des séances à destination des élèves de CP, et ceux de CE prépareront une séance à destination des maternelles. Ce projet permet à tous de grandir et de percevoir les enjeux et difficultés d'un rôle de responsabilité et de tutorat.

Domaine 3 : Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école

-Inscription dans la démarche de labellisation Développement Durable de l'école : l'école et la mairie ont toujours été très attentives à la prise en compte de l'environnement dans les choix et les aménagements. Cependant, la labellisation n'avait jamais été demandée. Cette année, l'équipe s'engage à faire valoriser les actions déjà portées auprès de la communauté en déposant un dossier de labellisation avant avril 2026.

Domaine 4 : L'école dans son environnement institutionnel et partenarial

- Relations avec le collège de Ludres : les relations de ce début d'année ont été plus construites que certaines années car les dates de conseils ont été communiquées en amont. Les projets en commun sont malgré tout assez difficiles à mettre en œuvre car les places disponibles sont souvent occupées par les collègues des écoles de Ludres.

- Relations avec les structures de l'OHS : un élève est inclus à temps partiel dans les classes de CE pour les mathématiques et en CM pour le sport, l'histoire et les arts visuels. Cette inclusion est très concluante pour tous.

- Relation avec les partenaires culturels locaux : des actions sont déjà inscrites au calendrier de cette année avec l'Opéra de Nancy, la Filoche, le centre culturel Jean L'Hoëe, et le Souvenir Français.

3- Projet d'implantation d'une UEEP à l'école :

En juin 2024 lors d'une réunion sur les relations entre les associations sportives et l'OHS, le CEM aborde l'idée d'une relation plus soutenue entre les élèves de l'école et les enfants du CEM.

En décembre 2024 une réunion, succincte, s'organise de façon précipitée entre le CEM, l'école et la mairie pour parler d'un projet d'UEEP au sein de l'école, afin d'envisager le dépôt d'un projet auprès de l'ARS. L'accord de principe est donné par la mairie pour poursuivre la réflexion. Le 10 octobre 2025, une réunion s'est tenue avec les responsables du CEM (M.Mazetier, Mme Balthazar et M.Fournier), Mme Norroy et M.Luscan inspecteurs de l'Education Nationale, M.Rousseau représentant la mairie et Mme Dubois.

Lors de cet échange il a été convenu que l'OHS et l'Education Nationale validaient le projet, reste à la mairie à se positionner.

L'ARS financera le fonctionnement humain de cet UEEP mais les travaux d'aménagements seront à la charge de la commune contrairement à ce qui avait été présenté initialement. De plus, l'UEEP, bien que portée par le CEM ne sera pas une unité locale mais une unité départementale qui pourra accueillir des enfants de plusieurs centres.

La question des locaux est un problème central car la salle disponible à l'étage ne semble pas être très pertinente pour l'accueil de ces enfants (problème d'ascenseur et d'évacuation) et la salle de classe prêtée à Restolosirs leur est indispensable pour accueillir les enfants au périscolaire.

Questions de parents : En quoi nos enfants pourront plus aider ces enfants s'ils viennent à l'école, en comparaison au fait d'être inclus dans les structures déjà existantes de l'OHS ? Est-ce que les enfants seront comptabilisés dans les effectifs de l'école ?

- Nous ne disposons pas de la réponse à la première question. Il semblerait que le but recherché soit de créer un bain de « normalité » pour ces enfants afin de stimuler leur éveil et leurs apprentissages.

- Actuellement, les élèves accueillis en UEEP, bien que placés sous la responsabilité de la directrice d'école ne seront pas comptabilisés dans les effectifs et n'interviendront pas dans les calculs de carte scolaire, ni dans les temps de décharge de direction.

Une réunion aura lieu avec l'ARS le jeudi 20 novembre, le conseil municipal pourra se prononcer lors de sa prochaine séance, une visite d'une UEEP de l'Aube est programmée le mardi 27 janvier. Les porteurs du projet se sont proposés pour venir rencontrer les enseignants et les parents d'élèves afin de répondre à leur questionnement.

4- Questions des parents :

Combien faut-il d'inscriptions pour envisager une réouverture de classe ?

Mme Dubois explique les modalités de calcul en disant qu'il est donc nécessaire d'une part d'attendre la dotation globale du département et d'autre part de connaître les effectifs prévisionnels de chaque école pour savoir le nombre d'ouvertures à réaliser, le nombre de postes repris pour des créations de remplaçants ou de conseillers, pour connaître les seuils d'ouvertures et de fermetures.

Est-il prévu des solutions de remplacement de la VMC pour le confort des élèves à la maternelle ?

Des travaux sont prévus comme l'installation de ventilateurs - déflecteurs de plafond dans chaque salle de classe : ces appareils permettent de renvoyer la chaleur vers le bas en hiver et d'homogénéiser la température des salles et de rafraîchir efficacement l'ambiance des salles en été. La VMC de la maternelle n'est pas réparable car il faudrait démonter une partie de la charpente mais les élèves bénéficient d'environ 10m² par enfant, soit près de 30m³ et les portes et fenêtres sont ouvertes plusieurs heures par jour.

D'ailleurs en période de COVID, l'école n'a pas eu à déclarer de contamination dans les classes maternelles qui ne portaient pourtant pas de masques.

Est ce que le projet présenté au dernier conseil de réaménagement de la cour va être mis en œuvre ?

Des travaux ont commencé en ce sens : le muret qui sépare la cour des cycles 3 de celle des cycles 2 a été abaissé pour permettre une meilleure visibilité des élèves par les enseignants.

Un paysager a proposé la création de plusieurs îlots de verdure dans les cours des maternelles et des cycles 2. Ces îlots permettront de modifier les circulations des élèves tout en maintenant les circulations des secours et des services techniques. Des espaces de jeux et de détente vont également être créés au fur et à mesure des années.

L'ordre du jour ayant été épousé, la séance a été levée à 20h50

La secrétaire
Mme Murtin

La présidente du Conseil d'école
Mme Dubois